

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre. 1919-1920.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

se repliait sur Senlis. Le roi lui envoya en toute hâte le maréchal de Boussac, avec 800 ou 1.000 combattants, pour l'aider à s'y maintenir ¹. A la fin du mois de septembre 1429, Charles VII arriva à Bourges, avec Jeanne d'Arc, Charles d'Albret, et Raoul de Gaucourt, et retomba dans son inertie.

§ IV. LA CAMPAGNE DE LA LOIRE (OCT.-DÉC. 1429).

8. A Bourges, Jeanne d'Arc fut logée chez Marguerite la Touroulde, par les soins du sire d'Albret ², Marguerite la Touroulde, alors âgée de 38 ans, était la femme de René de Boulogne, conseiller du roi et receveur de ses finances en Berry. Jeanne resta trois semaines chez elle, à se morfondre dans l'inaction. Elle pressait en vain Charles VII de reprendre l'offensive ³. Le duc d'Alençon lui ayant proposé de l'emmenner en Normandie, elle en fut empêchée par l'influence de l'archevêque de Reims, de la Trémouille, et du sire de Gaucourt, qui la trahissait alors au profit du favori ⁴. Mais comme Jeanne allait souvent importuner le roi à Mehun-sur-Yèvre, où il résidait habituellement, celui-ci lui donna enfin commission d'aller déloger les Anglais qui tenaient les villes de la Loire, notamment Saint-Pierre-le-Moutier et la Charité. Mais, à la suggestion de la Trémouille, il désigna comme chef de l'expédition le frère utérin de ce dernier, Charles d'Albret, qu'il avait déjà nommé lieutenant général en Berry, tandis que les amis fidèles de Jeanne d'Arc, Jean de Brosse et Louis

1. *Chronique de Jean Chartier, loc. cit.*, p. 90 : « ... Et fut envoyé de par ledit roy le sire de Boussac, mareschal de France, avec VIII cens ou mille combatans, pour aidier et secourir ycellui païs ; et de ce estoit grant nécessité. »

2. Cfr. *Procès de réhabilitation*, déposition de Marguerite la Touroulde, dans QUICHERAT, *op. cit.*, tome III, p. 86 : « ... et dum regina iret regi obviam, praevenit ipsa Johanna, quae salutavit reginam, et fuit ipsa Johanna tunc ducta Bituris et hospitata, de mandato domini d'Albret, in domo ipsius loquentis.... »

3. *Chronique de Perceval de Cagny, loc. cit.*, p. 31 : « ... très marrie de ce qu'il n'entreprenoit pas la conquête de ses places contre ses ennemis. »

4. Cfr. *Chronique de Perceval de Cagny, loc. cit.*, p. 30 ; — *Chronique du héraut Berry, ibid.*, p. 48 ; — *Poème de Martial d'Auvergne, loc. cit.*, p. 71 : « Tremouille et autres opinerent — Qu'il n'en estoit point de mestier ; — Ains d'Albret et elle envoyerent — Devant Saint-Pierre-le-Moustier. »

de Culant, étaient retenus dans le Nord ¹. Jeanne se hâta de revenir de Mehun à Bourges, pour assembler son ost qui n'était pas considérable ².

Elle quitta Bourges vers le 20 octobre 1429 ; et par la voie romaine de Sancoins, qui franchissait l'Allier au gué de Mornay, arriva quelques jours plus tard sous les murs de Saint-Pierre-le-Moutier ³. Ces murs avaient été restaurés en 1421, en sorte que Saint-Pierre était une véritable ville forte. Elle avait de plus une grande importance stratégique, parce qu'elle commandait toute la région entre la Loire et l'Allier ; aussi les Bourguignons en avaient-ils confié le commandement à un capitaine de valeur, Galardon Goulat. Il fallut plusieurs assauts pour la réduire, et ce n'est qu'au bout d'une huitaine de jours, le 2 ou 3 novembre, que Jeanne d'Arc et Charles d'Albret y firent leur entrée ⁴.

9. Le siège de Saint-Pierre-le-Moutier avait épuisé les provisions de guerre de Jeanne d'Arc. Elle partit avec le sire d'Albret pour Moulins, où elle espérait se refaire. Là, à la date des 7 et 9 novembre, tous les deux écrivirent aux habitants de Clermont ⁵ et de Riom ⁶ pour en avoir des secours. Ils en reçurent

1. *Procès de réhabilitation*, dépos. de Jean d'Aulon, *loc. cit.*, p. 217: « Dit encores que, certain temps après le retour du sacre du roy, fut advisé par son conseil estant lors à Mehun sur Yèvre qu'il estoit tres necessaire recouvrer la ville de la Chérité, que tenoient lesdicts ennemis; mais qu'il falloit avant prandre la ville de Saint-Pierre le Moustier, que pareillement tenoient iceulx ennemis. »

2. *Ibid.* : « Dit que, pour ce faire et assembler gens, ala ladicte Pucelle en la ville de Bourges, en laquelle elle fist son assemblée, et de là avecques certaine quantité de gens d'armes, desquieulx monseigneur d'Elbret estoit le chief, allèrent asseger ladicte ville de Saint-Pierre le Moustier. » — Dans l'armée de Jeanne d'Arc, figurait un habitant de Vierzon, Colas Roussel, que ses concitoyens avaient envoyé rejoindre Jeanne et le sire d'Albret, et à qui ils allouèrent, pour ce, 20 sols par jour (DE TOULGOET-TRÉANNA, *Hist. de Vierzon*, Paris, 1884, in-8°, p. 312).

3. Cfr. abbé Joseph CLÉMENT, *op. cit.*, p. 28.

4. *Chronique de Jean Chartier*, *loc. cit.*, p. 91 ; — *Procès de réhabilitation*, déposition de Jean d'Aulon, *loc. cit.*, p. 217-218 ; — Jaladon de la Barre, *Jeanne d'Arc à Saint-Pierre-le-Moutier*, Nevers, 1868 ; — abbé J. CLÉMENT, *op. cit.*, p. 31-34.

5. Cfr. *Extrait des reg. des comptes de la ville de Clermont*, dans QUICHERAT, *op. cit.*, tome V, p. 146 ; — en fac-simile dans H. WALLON, *op. cit.*, fig. 110 ; — et dans abbé J. CLÉMENT, *ibid.*, p. 58.

6. Cfr. le texte des deux lettres dans QUICHERAT, *op. cit.*, tome V, p. 147-148,

quelques-uns, mais bien insuffisants. C'est dans ces conditions que Jeanne partit, « à la requête du roi », pour faire le siège de la Charité-sur-Loire, alors qu'elle eût voulu retourner en « France ¹ ». En chemin, elle prit trois ou quatre petites places ², et se présenta devant la Charité vers le 20 novembre. Elle eut la joie d'y voir arriver en même temps qu'elle l'ami fidèle, Jean de Brosse, avec quelques troupes. Ensemble, ils commencèrent le siège de la ville ³, malgré le froid excessif qu'il faisait alors.

Malheureusement la ville était forte ; ses murs avaient été réparés depuis peu (en 1410), sur les indications du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier ; et vers 1418, le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur, comprenant l'importance de la place, en avait confié le commandement à un aventurier audacieux, nommé Perrinet Gressart ou Grasset. Ce bandit avait inauguré ses fonctions en pillant le prieuré de la Charité, volant les vases sacrés, outrageant ou massacrant les moines. Excommunié pour ce fait, et chassé par Charles VII de la Charité en 1421, il était parvenu à y rentrer la veille de Noël 1422, fermant de nouveau au roi de Bourges le passage de la Loire ⁴. De plus,

148-150 ; et abbé J. CLÉMENT, *ibid.*, p. 60, 62-63 ; — et le fac-simile de la lettre de Jeanne d'Arc, dans H. WALLON, *op. cit.*, fig. III ; et abbé J. CLÉMENT, *ibid.*, p. 61.

1. Cfr. *Procès de condamnation*, interrog. de Jeanne d'Arc, dans QUICHERAT, *op. cit.*, tome I, p. 108 : « Interrogata an habuerit consilium a voce sua : respondit quod ipsa volebat venire in Franciam ; sed homines armorum dixerunt ei quod melius erat ire primo ante villam de Caritate » ; — p. 147 : « Interrogata utrum etiam habuerit revelationem de eundo ante villam de Caritate : respondit quod non, sed iuit ad requestam hominum armorum, velut alias ipsa respondit » ; — p. 169 : « ... et etiam coram villa de Caritate, ad requestam regis sui ; et hoc non fuit contra nec per praeceptum vocum suarum » ; — p. 299, même réponse.

2. *Chronique de Perceval de Cagny*, *loc. cit.*, p. 31 : « ... et sur la riviere de Loire, environ la ville de la Charité, qui estoit tenue par les Bourguignons, elle conquesta trois ou quatre places... »

3. *Ibid.* : « ... et après ce, le mareschal de Boussac et d'autres cappitaines se joingnirent avecques elle ; et tantost apres ce, elle mist le siege devant ledit lieu de la Charité » ; — *Chronique du héraut Berry*, *loc. cit.*, p. 48-49 : « ... et le mareschal de Boussac, à bien pou de gens, devant la ville de la Charité. »

5. Sur ces divers points, cfr. DE RAYNAL, *op. cit.*, tome III, p. 6-8 ; — et Mgr CROSNIER, *Les congrégations religieuses dans le dioc. de Nevers*, Nevers, 1877, gr in-8°, p. 377-379.

s'attendant à être attaqué, il avait fait fortifier la ville, en construisant une sorte de château ou donjon aux dépens des religieux », alléguant que c'était plutôt pour la défense du prieuré que pour celle de la ville »¹. Il avait en outre réuni d'importants approvisionnements. C'était donc dans de très mauvaises conditions que Jeanne d'Arc, le sire d'Albret, et le maréchal de Boussac firent « asseoir et avancer bombardes, canons, et autres artilleries »². N'ayant que « très peu de gens », et ne recevant ni vivres, ni secours, Jeanne comprit vite que le siège se prolongerait sans succès, et fit avertir de sa détresse les habitants de Bourges.

10. Le 24 novembre, le procureur des bourgeois, Pierre de Beaumont, se présenta devant le lieutenant général du bailli, Guillaume Bastard, et lui montra la nécessité d'envoyer à Jeanne d'Arc et au sire d'Albret, « estans au siege de la Charité-sur-Loire par ordonnance et commandement du roy, la somme de treize cens escus d'or, pour entretenir leurs gens » ; autrement ils seraient obligés, « eux et leursdites gens, de partir de devant ladite ville et de lever ledit siege, ce qui seroit grand dommage pour la ville et pour tout le pays de Berry ». Pierre de Beaumont indiquait le moyen de se procurer immédiatement la somme, en mettant aux enchères la ferme du treizième du vin vendu en détail dans la ville de Bourges. Guillaume Bastard acquiesça ; l'adjudication eut lieu immédiatement, et Jean de la Loë, notable bourgeois de Bourges et futur successeur de Guillaume Bastard, se porta enchérisseur pour la somme de 2.000 livres tournois, sur laquelle il versa de suite les 1300 écus d'or demandés³, que Jeanne d'Arc ne reçut pas en temps utile.

1. Cfr. Mgr CROSNIER, *ibid.*, p. 380.

2. *Chronique de Jean Chartier, loc. cit.*, p. 91 : « Et apres ilz vindrent devant la Charité sur Loire, de laquelle estoit capitaine ung nommé Perrenet Grasset, et se mirent au siege devant ycelle ville de la Charité, y faisant asseoir et affûter aucunes bombardes, canons, et autres artilleries. »

3. *Procès-verbal de l'adjudication*, dans LA THAUMASSIÈRE, *Hist. de Berry, op. cit.*, p. 161 ; — et QUICHERAT, *op. cit.*, tome V, p. 356. — Pour plus de détails, cfr L. JÉNY et LANÉRY D'ARC, *Jeanne d'Arc en Berry*, Paris, 1892, in-12, p. 83-85 ; — et sur Jean de la Loë : E. CHÉNON, *L'ancien Coutumier du pays de Berry*, Paris, 1905, n° 8.

Cependant Perrinet Grasset opposait une résistance opiniâtre. Jeanne et ses compagnons tinrent bon « un espace de temps » ; mais au bout d'un mois, le roi n'ayant rien envoyé pour entretenir les troupes, Jeanne d'Arc dut « lever le siège et s'en partir à grant desplaisance ». Le sire d'Albret et le maréchal de Boussac ramenèrent à Bourges les débris des troupes royales, abandonnant une grande partie de leur artillerie¹. Ceci se passait aux environs du 15 décembre 1429.

§ V. LA PRÉTENDUE CHEVAUCHÉE DE JEANNE D'ARC AUX MARCHES DE BERRY.

11. Jeanne d'Arc revint-elle directement de la Charité à Bourges ? Dans sa « desplaisance », c'est peu probable. On sait qu'elle passa à Jargeau la fête de Noël (25 décembre). C'est seulement le lendemain ou surlendemain qu'elle revint trouver le roi à Mehun-sur-Yèvre, où Charles VII lui fit un accueil empressé, et lui conféra des lettres d'anoblissement (29 déc. 1429). De là, Jeanne se rendit à Bourges, où elle resta dans l'inaction, sauf quelques déplacements sans importance. Ainsi le 18 janvier 1430 (n. st.), elle quitte Bourges avec son frère Pierre du Lys pour aller à Orléans, où sa présence est signalée le 19. Le 26, elle est auprès du roi à Vierzon². Ensuite, on ne la retrouve plus qu'en mars, à Sully-sur-Loire. Que fit-elle pendant tout le mois de février ? Sur ce point, on est réduit aux conjectures : la plus vraisemblable est qu'elle est restée à Bourges à se morfondre.

1. *Chronique de Perceval de Cagny, loc. cit.*, p. 31 : « ... et quant elle y ot esté une espasse de tems, pource que le roy ne fist finance de lui envoyer vivres ne argent pour entretenir sa compaignie, luy convint lever son siège et s'en partir à grant desplaisance » ; — *Chronique du héraut Berry, loc. cit.*, p. 49 : « ... et là furent environ ung mois et se leverent honteusement, sans ce que secours venist à ceulx de dedens, et y perdirent bombardes et artilleries... » ; — *Chronique de Jean Chartier, loc. cit.*, p. 91 : « Devant laquelle (ville) se tindrent par aucun temps, et en la fin se leverent et s'en alerent de devant yceille ville, et perdirent comme on dit la plus grant part de leur artillerie » ; — *Poème de Martial d'Auvergne, loc. cit.*, p. 72.

2. BERRIAT-SAINT-PRIX, *Jeanne d'Arc ou coup d'œil sur les révolutions de France au temps de Charles VI et Charles VII*, Paris, 1817, p. 265.

Mais il en est une autre, qui tourne à l'état de légende, et d'après laquelle Jeanne d'Arc aurait employé ce temps à faire une « chevauchée aux marches du Berry » : c'est l'expression dont se sert Berriat-Saint-Prix, qui a le premier, en 1817, parlé de cette excursion hypothétique. En 1892, MM. Jény et Lanéry d'Arc donnèrent plus de corps à l'hypothèse en supposant : que l'expression « marches du Berry » employée par Berriat-Saint-Prix désignait (si toutefois elle est authentique) une petite seigneurie située près d'Orsenne (canton d'Aigurande, Indre), sur les frontières de la Marche, et appelée seigneurie des Marches ou des Marches d'Orsenne, « dont Jeanne d'Arc avait pu connaître le seigneur à la cour de Charles VII » ; que, pour y arriver, elle avait dû passer par Culant et Sainte-Sévère, dont les seigneurs avaient été ses compagnons d'armes, et qu'elle devait désirer revoir, « soit pour leur faire quelque visite, soit même pour essayer d'obtenir leur concours en vue d'une reprise de la campagne »¹. L'hypothèse de MM. Jény et Lanéry d'Arc a séduit M. le chanoine Maurice Clément, ancien élève de l'École des Chartes², le comte Ferdinand de Maussabré³, et enfin M. l'abbé Joseph Clément, de Moulins⁴. La prétendue chevauchée de Jeanne d'Arc aux marches du Berry, ou plus exactement aux marches *sud* du Bas-Berry, risque ainsi d'entrer dans l'histoire. Or elle est tout-à-fait invraisemblable.

12. Il faut tout d'abord écarter les Marches d'Orsenne, qui ne se sont jamais appelées Marches du Berry, et dont le seigneur, Foucaud de Chamborant, seigneur de Dreux, Chamborant, Orsenne, et autres lieux, n'est cité nulle part comme ayant figuré à la cour de Charles VII. Mais de plus, pour Culant et Sainte-Sévère, le voyage de Jeanne d'Arc ne se comprend en aucune façon ; car elle savait pertinemment qu'elle n'y trouverait pas ses compagnons d'armes. Louis de Culant avait

1. L. JÉNY et LANÉRY D'ARC, *op. cit.*, p. 105-106.

2. Chanoine Maurice CLÉMENT, *Une étape de l'itinéraire de Jeanne d'Arc*, dans la *Revue du Berry et du Centre*, n° de septembre 1909.

3. C^{te} DE MAUSSABRÉ, dans la même *Revue*, n° d'octobre 1909.

4. Abbé Joseph CLÉMENT, *op. cit.*, p. 89.

été laissé dans le Nord, avec le comte de Vendosme, pour contenir les Anglais, et il y avait fort à faire. Quant au maréchal de Brosse, que Jeanne d'Arc venait à peine de quitter, s'il était retourné dans ses seigneuries, c'est à Boussac, où il résidait habituellement, et non à Sainte-Sévère, qu'il avait dû aller ¹.

Jusqu'à preuve du contraire, nous tenons la « chevauchée aux marches du Berry » pour une pure légende. Une chose certaine en tous cas, c'est qu'aucun seigneur du Bas-Berry ne suivit Jeanne d'Arc dans cette dernière et fatale campagne qu'elle tenta, sans l'aide du roi ni des chefs de l'armée, par dégoût de l'inaction où on la maintenait. Quand elle fut prise à Compiègne, le 24 mai 1430, par la faute du gouverneur Guillaume de Flavy, aucun de ses anciens compagnons d'armes n'était présent : ni le maréchal de Boussac, ni l'amiral Louis de Culant, ni Raoul de Gaucourt, ni Guy de Chauvigny, ni Charles d'Albret. Ce n'est qu'en octobre 1430, alors que Jeanne d'Arc languissait dans les prisons anglaises, que Jean de Brosse vint, « avec 8×20 fûts de lances seulement », au secours de Guillaume de Flavy assiégé dans Compiègne. Il réussit à y pénétrer le 24 octobre ². Plût à Dieu qu'il y fût entré cinq mois plus tôt !

Acre, 4 novembre 1919.

1. Dans mes recherches sur Sainte-Sévère, je n'ai trouvé aucune trace, même traditionnelle ou légendaire, d'un séjour ou d'un passage qu'y aurait fait Jeanne d'Arc.

2. *Mémoire sur Guill. de Flavy*, dans QUICHERAT, *op. cit.*, tome V, p. 368 : « ... lequel (comte de Vendosme) n'ayant peu assembler que huit vingt fust de lances, se seroit avancé le 24^e octobre 1430 avec le maréchal de Boussac, pour mettre quelque rafreschissement dedans la ville, etc... » ; — *Poème de Martial d'Auvergne*, *loc. cit.*, p. 74 : « Boussac, lors mareschal de France, — Vendosme avec autres seigneurs, — Au siege vindrent à puissance, — Avec d'autres François plusieurs. » — Dans une pièce des Archives du marquis de Villaines (propriét. actuel du château de Sainte-Sévère), se trouve un intéressant résumé des campagnes de Jean de Brosse ; cfr. E. CHÉNON, *Hist. de Sainte-Sévère*, *op. cit.*, p. 483, et p. 95, note 2 ; rectifier *ibid.*, lignes 2 et 3.